

#### COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 2 décembre 2015 à 20h30

Convocation du 26 novembre 2015

<u>Étaient présents</u>: LEMIRE Jean André, BÉTES Françoise, PATROUILLEAU Christian, MONTIGNAC Nicolas, DAUBANES Stéphanie, Pierre Yves GABRION, HOLCHER Arnaud, COUSSILLAN Clarisse, NAPIAS Jean Christophe, ROBERT Amandine, FERNANDEZ Natacha, ROUSSEIL Leslie, BLANC Agnès, CHAMPION Christophe, BANOS Guillaume.

Absents excusés : néant Secrétaire de séance : ROBERT Amandine.

En ouverture de séance le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

### <u>Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : Délibération n°16/2015 (unanimité)</u>

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christophe CHAMPION, conseiller municipal, qui expose au Conseil le projet de mise en place d'un conseil municipal de jeunes (CMJ) au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Ce projet a reçu un avis favorable de la part de l'école communale.

Les objectifs principaux d'un CMJ sont le développement du civisme, une participation à la vie de la commune, l'incitation au développement des actions d'amélioration des conditions de vie en société.

Il serait composé d'un maximum de 9 élus, âgés de **8 à 14 ans** (à la date des élections), sans distinction de sexe et de classe.

Après un long débat il ressort que

Le mandat serait fixé à 2 ans. Le CMJ choisirait son maire lors de la première réunion.

### Les Conditions pour faire acte de candidature

- tout enfant âgé de 8 à 14 ans (à la date des élections) et habitant ou étant scolarisé à l'Isle St Georges.

Les élections auraient lieu en Janvier, la première étant fixée au 16 Janvier 2016.

Serait électeur tout enfant âgé de 8 à 17 ans (à la date des élections) et habitant ou étant scolarisé à l'Isle St Georges. Il y aurait toujours au moins un conseiller municipal référent qui assisterait aux réunions Un règlement intérieur du conseil municipal d'enfants serait établi et tenu à jour, les élus référents seraient

Christophe CHAMPION, Stéphanie DAUBANES, Arnaud HOLCHER.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de création de ce conseil municipal de jeunes.

## Adhésion à la formule « ECOSUITE » du Dispositif d'Accompagnement à l'Efficacité Énergétique du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde. : Délibération n°17/2015 (unanimité)

En adhérant à la **formule** « **ECOSUITE** » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune donnerait suite au dispositif initial dans le but de garder un suivi du patrimoine et des consommations énergétiques. Ce dispositif permettre d'accéder à ces prestations:

- Création et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements
- Appui technique en éclairage public.
- Mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique mis à jour par le SDEEG.
- Bilan annuel des consommations d'énergies.
- Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie.
- Accès à des études spécifiques :

Étude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie.

Étude de faisabilité en énergies renouvelables.

L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde

Le montant de l'adhésion à la **formule « ECOSUITE »**, que la Commune s'engagerait à verser au SDEEG serait **0,25 €/habitant /an.**Elle aurait une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Questions diverses**

- <u>Présentation d'un projet de développement touristique pour l'Isle Saint Georges par Pierre-Yves</u> GABRION

L'idée est d'assurer de nouvelles ressources financières à la commune au travers d'un projet innovant associant le tourisme, la mise en valeur patrimoniale de la commune et le numérique haut débit. Un groupe de travail s'est mis en place.



# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 décembre 2015 à 20h30

### Réflexion sur la communication

M. Maire indique au Conseil Municipal que la Commission Communication réfléchit à un nouveau plan de communication qu'elle soumettra prochainement au conseil municipal.

### - <u>Dossier accessibilité Handicapés.</u>

Les communes ont l'obligation d'être en conformité quant à l'accessibilité des lieux publics. Il s'agit de rendre accessible ces lieux à l'ensemble des personnes présentant un handicap (moteur, auditif, visuel...).

Pour les communes qui n'ont pas encore eu la possibilité de le faire dans les délais impartis (date limite 27/09/15), l'Ètat leur demande de présenter rapidement un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Pour se faire, la procédure consiste à réaliser un diagnostic et à planifier les travaux de mise aux normes sur un calendrier de 3 à 9 ans.

M. CHAMPION Christophe, en charge du suivi de ce dossier, présente une première analyse des points essentiels à traiter en priorité.

Cette affaire est particulièrement technique et il apparaît judicieux de confier la réalisation du diagnostic ainsi que la rédaction de l'Ad'AP à un spécialiste. Un premier contact a été pris. Les crédits nécessaires à l'avancement de ce dossier seront inscrits au budget 2016.

Fin de séance à 22h50